



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 08/11/2022
Reçu en préfecture le 08/11/2022
Affiché le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20221107-D_2022_9_6-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2022_9_6

L' an deux mille vingt deux, le lundi 07 novembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente - Mairie de Beaulieu, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 20 Octobre 2022

Présents : 26

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 31

**Objet : Emprunt équipement
local fibre optique à taux fixe**

Pouvoirs :

Madame CHALVET Catherine a donné pouvoir à Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry
Monsieur ROGIER Jean-Paul a donné pouvoir à Monsieur BORIE Jean-François
Madame ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Monsieur MICHEL Jean-Marc
Monsieur ROUVEYROL Bernard a donné pouvoir à Monsieur BALMELLE Robert
Madame FEUILLADE Delphine a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame CHALVET Catherine, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame FEUILLADE Delphine

Secrétaire de Séance : Madame Bérengère BASTIDE

Mme Bérengère BASTIDE, Vice-présidente en charge des finances, rappelle les travaux de déploiement de la fibre optique sur notre territoire porté par le Syndicat d'Ardèche Drome Numérique (ADN).

En 2017, la collectivité a fait un 1ier emprunt au lancement des travaux de 675 000 € et un 2ième de 750 000 € en 2018, participations qui ont été payées par la communauté de communes à ADN.

Pour la poursuite et finalisation des travaux, l'enveloppe restante à financer s'élève à 1 140 000 €.

Aussi, ADN va lancer un 3ième appel pour une participation financière.

Pour financer cet appel, la communauté de communes a consulté plusieurs banques ; la proposition la plus intéressante est celle de la Caisse d'Epargne,

Montant : 500 000 €

Durée 20 ans

Taux 3.28 %

Echéances semestrielles

Départ de l'amortissement : 25-11-2022

Frais de dossier : 0.10 % du montant du prêt

Le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur la proposition financière telle qu'elle a été présentée.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, et à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE de réaliser auprès de la Caisse d'Epargne LOIRE DROME ARDECHE et aux conditions de cet établissement, un emprunt de la somme de 500 000 euros destiné à financer les investissements des travaux de déploiement de la fibre optique sur notre territoire.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Date de départ en amortissement : 25-11-2022,

Taux fixe du prêt : 3.28 %,

Durée : 20 ans,

Périodicité : Semestrielle,

Envoyé en préfecture le 08/11/2022

Reçu en préfecture le 08/11/2022

Affiché le

ID : 007-200039832-20221107-D_2022_9_6-DE

Base de calcul des intérêts : 30/360,

Remboursement anticipé du prêt : Possible à chaque échéance moyennant indemnité actuarielle,

Frais de dossier : 0,10% du montant du prêt.

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce prêt et pièces annexes.

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 07/11/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le